

RAPPORT SEMESTRIEL



THERANEXUS

Société anonyme au capital de 1 939 681,00 €

Siège social : 60 avenue Rockefeller, Pépinière Laennec, 69008 Lyon

RCS Lyon 791 889 777

SOMMAIRE

1. PERSONNES RESPONSABLES	3
RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL	3
ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE	3
RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIERE	4
2. RAPPORT D'ACTIVITE	5
EVENEMENTS SIGNIFICATIFS	8
ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE	9
PERSPECTIVES D'AVENIR	10
PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	10
TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	11
3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	12
4. COMPTES SEMESTRIELS	15
5. CAPITAL SOCIAL ET ACTIONNARIAT	38
DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	39
CONTROLE DE LA SOCIETE	39
ACCORD POUVANT ENTRAINDER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	39
ETAT DES NANTISSEMENTS	39

1. PERSONNES RESPONSABLES

RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL

Monsieur Mathieu CHARVERIAT, directeur général de THERANEXUS.

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société THERANEXUS et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le 29 septembre 2023
Mathieu CHARVERIAT
Directeur général

RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIERE

Monsieur Mathieu CHARVERIAT

Directeur général

Monsieur Thierry LAMBERT

Directeur administratif et financier

60 avenue Rockefeller, Pépinière Laennec, 69008 Lyon

Adresse électronique : contact@theranexus.com

01.88.89.70.31

2. RAPPORT D'ACTIVITE

Résumé des activités

Fondée en 2013, Theranexus est une société biopharmaceutique qui développe des candidats-médicaments pour le traitement des maladies du système nerveux central (SNC).

Theranexus déploie actuellement ses ressources dans la recherche et le développement de traitements dédiés aux maladies neurologiques rares car il existe un fort besoin médical dans ces indications. Il existe plus de 5 000¹ maladies neurologiques rares qui touchent près de 350 millions³ de personnes dans le monde. 70%² d'entre elles se manifestent pendant l'enfance et la majorité ne dispose d'aucun traitement. Le marché mondial du traitement des maladies neurologiques rares doublera de taille d'ici 2027³. Dans ce type d'indications, les produits bénéficient d'un cadre réglementaire incitatif de développement et d'exploitation, et d'un accès au marché accéléré.

Dans cette logique de ciblage, la Société dispose de deux axes de développement, centrés autour des indications neurologiques rares :

- Un candidat-médicament, Batten-1, dans la maladie de Batten, licencié d'une fondation américaine (la Fondation BBDF), proche de son entrée en clinique de phase pivot 2/3.
- Une plateforme de découverte de nouveaux médicaments, développée depuis 2013 et dont les activités s'élargissent dans le cadre du projet NeuroLead, en collaboration avec le CEA et le Collège de France, à l'aide d'un financement PSpC obtenu auprès de Bpifrance, et visant à l'identification et à la caractérisation d'actifs en neurologie.

Un positionnement de la Société dans les maladies neurologiques rares

La plateforme de R&D de Theranexus ambitionne d'identifier et de développer des candidats médicaments de thérapie innovante dans le traitement des maladies rares du système nerveux central et périphérique. Un premier champ applicatif de la plateforme pourra consister dans le ciblage des indications caractérisées par une dysfonction des lysosomes et du processus d'autophagie.

Les maladies lysosomales sont des pathologies héréditaires comprenant environ 70 indications, dont la majorité présente une expression neurologique. En France, 3.000 patients souffrent d'une de ces maladies et 150 patients – majoritairement enfants et jeunes adultes – sont nouvellement diagnostiqués par an. On dénombre une

¹ The Lancet Neurology, 2011

² Schule et al, Eur. J. Hum. Gen., 2021, Orphanet, NORD, EURORDIS

³ The Insight Partners, 2020

naissance viable sur 5.000 dans le monde. Aujourd'hui, il existe des traitements adressant seulement une dizaine de ces maladies, laissant une grande part des patients sans option thérapeutique ; 120 candidats médicaments ont été désignés auprès de la FDA comme orphan drugs, soulignant l'intérêt des industriels. D'un point de vue moléculaire, ces indications sont caractérisées par des défauts de fonctionnement de l'autophagie, le processus biologique de recyclage des biomolécules par des organelles cellulaires, les lysosomes. L'aspect fondamental de l'impact de ces maladies sur la biologie cellulaire fait que les organes affectés présentent au cours du temps des défaillances sévères. Ainsi, les atteintes neurologiques associées à ces maladies impliquent fréquemment un déficit ou retard cognitif important dans plus de 30% des cas, des convulsions ou des troubles moteurs limitant fortement l'autonomie de ces patients, voire le décès de ces derniers en absence de traitement dans l'enfance ou l'adolescence. Il est ainsi estimé qu'un patient atteint par une forme pédiatrique d'indication lysosomale à expression nécessite plus de 50 heures de soin par semaine, pour un coût sociétal annuel estimé à plusieurs centaines de milliers d'euros.

Seulement 11 indications lysosomales à expression neurologique bénéficient d'un médicament enregistré, auprès de la FDA ou de l'EMA. La majorité de ces médicaments appartient à la classe des enzymes de remplacement, et il perdure un besoin très fort de thérapeutiques ciblant le système nerveux central, et plus spécifiquement les symptômes neurologiques.

Aucun traitement actuellement approuvé dans ces indications lysosomales n'adresse leur symptomatologie neurologique fréquente. Par ailleurs aucune approche « off-label » n'est mise en œuvre par les cliniciens dans ces indications pour la prise en charge de ces comorbidités.

Cette plateforme, en outre, s'inscrit en renfort de l'actif Batten-1, actif principal de Theranexus dans la maladie de Batten, licencié d'une fondation américaine (Beyond Batten Disease Foundation), et dont le programme clinique comprend une étude de phase 1/2 actuellement en cours dans une population pédiatrique aux Etats-Unis, et une étude à venir de phase 1/3 Europe-US chez les enfants et adolescents, avec un démarrage prévu au premier semestre 2024.

Theranexus ambitionnera, en première intention, le développement ou le co-développement de ses candidats médicaments dans ces indications, jusqu'à leur enregistrement auprès des autorités de santé (FDA, EMA, etc.) ; la société pourra également ambitionner des accords de partenariats ou des cessions de licence sur sa plateforme et les produits qui en sortiront.

En outre, ces maladies sont notamment caractérisées par des dysfonctions d'interactions entre les cellules gliales et les neurones ; Theranexus a fait le choix de cibler ces troubles pour développer de nouvelles approches thérapeutiques.

Un actionnariat de premier plan et une équipe de management particulièrement expérimentée et complémentaire

La Société est soutenue par des investisseurs spécialisés de premier plan : des fonds de capital-risque tels que Supernova Invest (via son fonds Amorçage Technologique Investissement) et Auriga Partners accompagnent la société respectivement depuis 2013 (à sa création) et 2014 (tour A) et sont également intervenus dans le cadre de l'introduction en bourse en octobre 2017, à laquelle a participé également Arbevel. BBDF (« Beyond Batten Disease Foundation »), partenaire de la Société pour le développement de batten-1 est devenue actionnaire, dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée en juillet 2023.

De plus, l'équipe managériale est fortement entourée par un réseau d'experts médicaux et industriels reconnus et s'appuie également sur des collaborations étroites avec des structures d'excellence (INSERM, Collège de France, CNRS, CEA, Cermep, HCL, INRIA, etc.).

Theranexus occupe actuellement une position unique dans le domaine du traitement des maladies du système nerveux central puisqu'elle détient en propre une méthode thérapeutique et une technologie visant à adresser des marchés jusque-là non couverts de manière satisfaisante par l'industrie pharmaceutique.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

En janvier 2023 la Société et son partenaire BBDF ont présenté les premiers résultats de sécurité et pharmacocinétique obtenus dans le cadre de son étude de phase 1/2 dans la maladie de Batten. Après 9 semaines de traitement à la dose maximale de 600 mg/j de Batten-1, les six patients atteints de la forme juvénile de la maladie de Batten CLN3, âgés de 17 ans et plus, ont montré un bon profil de tolérance et de sécurité d'utilisation, ainsi qu'un profil de pharmacocinétique conforme aux attentes.

En février 2023 la Société a mis en place une équipe-projet dans le domaine des maladies neurologiques rares, conjointement avec l'INRIA, l'université Claude Bernard Lyon 1 Et les Hospices Civils de Lyon.

En mai 2023 Theranexus et son partenaire BBDF ont obtenu de la FDA (autorités de santé américaines) l'accord sur les critères d'efficacité de la future étude de phase 3 de Batten-1 dans la maladie de Batten CLN3, puis en juin le même accord a été obtenu de la part des autorités européennes (EMA).

En juin 2023 la Société et son partenaire BBDF ont présenté des résultats préliminaires encourageants à 6 mois dans l'étude de phase 1/2 de Batten-1 dans la maladie de Batten (CLN3), avec une réduction après 6 mois de traitement des neurofilaments (un biomarqueur de la mort neuronale), et une stabilisation des symptômes moteurs pour les patients traités comparée à une dégradation attendue selon l'histoire naturelle de la maladie.

ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE

Les efforts de développement du candidat-médicament Batten-1 se sont traduits au premier trimestre 2022 par le lancement d'une étude clinique de phase 1/2 USA, progressée tel que résumé dans le paragraphe ci-dessus 'événements significatifs'.

Au cours du semestre, il n'y a pas eu d'évolution notable des effectifs (un recrutement au sein de l'équipe clinique).

En K€ (normes françaises)	S1-2023	S1-2022
Chiffre d'affaires		0
Produits d'exploitation	254	462
Autres achats et charges externes	2 457	1 937
Salaires et charges sociales	1 520	1 509
Dotations aux amortissements sur immobilisations	168	166
Autres charges d'exploitation	31	37
Charges d'exploitation	4 176	3 649
Résultat d'exploitation	- 3 921	-3 187
Résultat financier	59	-121
Résultat exceptionnel	0	0
Impôt sur les bénéfices	216	18
Résultat net	- 3 646	-3 290

Les autres achats et charges externes sont en hausse sur le premier semestre 2023 à 2 457 K€ contre 1 937 K€ au premier semestre 2022 du fait du démarrage de l'étude clinique de phase 1/2 dans la maladie de Batten (démarrée au cours du premier semestre 2022 et toujours en cours).

Les salaires et charges sociales sont stables, avec 1 520 K€ au premier semestre 2023 contre 1 509 K€ en 2022 pour la même période. Une inflation salariale modérée a été compensée par un effectif moyen inférieur d'une personne sur la période.

La perte nette s'établit à -3 646 K€ au premier semestre 2023 contre -3 290 K€ sur le premier semestre 2022. Le Crédit d'Impôt Recherche du premier semestre est de 204 K€ car les subventions ou avance remboursable ont été

reçue sur cette période pour un montant 945 K€, et celle-ci viennent en déduction de l'assiette des dépenses éligibles au CIR. Le CIR constitue la quasi-totalité des crédits d'impôts, le solde correspondant au crédit impôt famille.

Au 30 juin 2023, la trésorerie disponible s'est établie à 4 796 k€ (contre 11,6 M€ au 31 décembre 2022). Le niveau de trésorerie, en prenant en compte les fruits de l'augmentation de capital réalisée après la date du bilan semestriel (3,1 M€ en juillet 2023) est relativement stable et assure à la société, selon ses objectifs fixés, une visibilité financière supérieure à 12 mois.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Au cours du second semestre 2023, la Société prévoit notamment :

- De poursuivre son programme de développement de Batten-1 dans la maladie de Batten juvénile :
- Avec la poursuite de son étude de Phase 1/2 chez le patient adulte. Au cours du mois de septembre 2023 la société a obtenu des résultats intermédiaires très prometteurs après douze mois de traitement, démontrant notamment une réduction de la dégénérescence neuronale et une stabilisation des patients sous traitement. Ces données viennent compléter et renforcer les données déjà obtenues au cours du premier semestre 2023 après 6 mois de traitement ;
- Avec la préparation de l'étude de phase 3 et notamment le lancement des activités réglementaires. L'étude de phase 3 sera menée chez le patient pédiatrique pendant 2 ans avec un démarrage prévu au premier semestre 2024.
- De poursuivre ses travaux précliniques pour découvrir de nouveaux candidats-médicaments pertinents dans le traitement de pathologies rares du système nerveux central.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

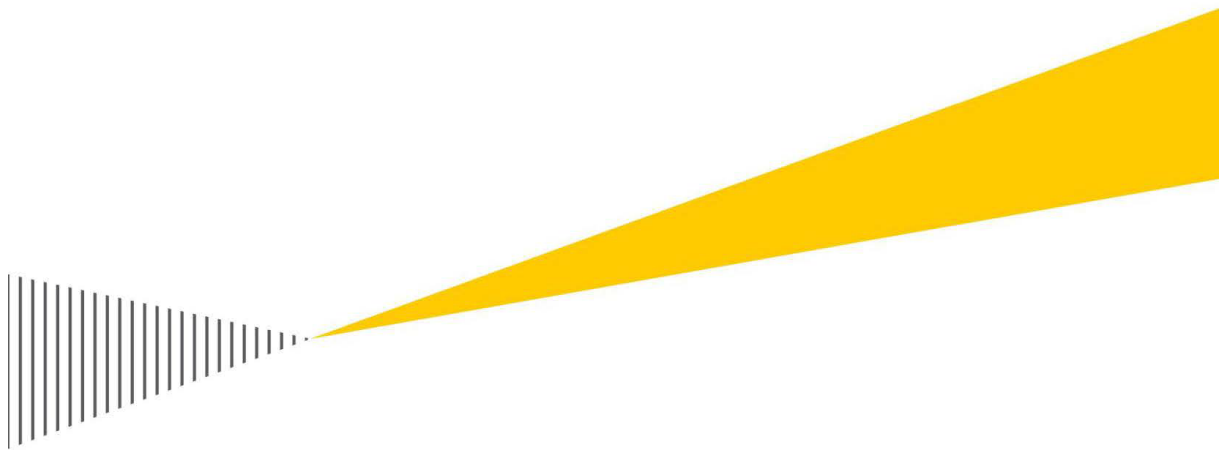
Les risques et incertitudes demeurent inchangés par rapport à ceux listés dans le document d'enregistrement universel de la Société, déposé le 26/04/2023. Celui-ci est disponible sur le site internet de la Société (www.theranexus.com).

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Des contrats de travail lient la société avec Mathieu Charvériat, Directeur Général et Franck Mouthon, Président Exécutif (contrat suspendu depuis le 18 novembre 2014).

Des informations plus détaillées sur ce contrat sont disponibles dans le document d'enregistrement universel de la Société, enregistré le 26/04/2023. Celui-ci est disponible sur le site internet de la Société (www.theranexus.com).

3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Theranexus

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes intermédiaires

ERNST & YOUNG et Autres



ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Theranexus

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes intermédiaires

Au Président-Directeur Général,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Theranexus et en réponse à votre demande dans le cadre de la publication de vos comptes semestriels, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires, de celle-ci, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes intermédiaires ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes intermédiaires, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes intermédiaires présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la société pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Paris-La Défense, le 28 septembre 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Cédric Garcia

S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense - L

4. COMPTES SEMESTRIELS

Les comptes condensés intermédiaires de la Société au 30 juin 2023 ont été préparés conformément aux normes françaises.

Ils ne comprennent pas toutes les informations nécessaires à un jeu complet d'états financiers selon les normes françaises et doivent être lus en complément des états financiers annuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Ils comprennent toutefois une sélection de notes expliquant les événements et opérations significatifs en vue d'appréhender les modifications intervenues dans la situation financière et la performance de la Société depuis les derniers états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.



THERANEXUS SA

Comptes du premier semestre 2023



Sommaire

Table des matières

1. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de THERANEXUS SA	4
1.1 Bilan et compte de résultat, en euros	4
BILAN ACTIF	4
BILAN PASSIF	5
COMPTE DE RESULTAT	6
COMPTE DE RESULTAT (SUITE)	7
1.2 Etat des variations des capitaux propres	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
1.3 Tableaux des flux de trésorerie	8
2. Règles et méthodes comptables	9
2.1. Principes et conventions générales	9
2.2. Permanence des méthodes	9
2.3. Principe de continuité de l'exploitation	9
2.4. Jugements et estimations de la direction de la société	9
2.5. Monnaie de présentation des comptes	10
3. Principales méthodes comptables de la Société	10
3.1 Chiffre d'affaires	10
3.2 Subvention d'exploitation	10
3.3 Immobilisations incorporelles et corporelles	10
3.3.1 Les immobilisations incorporelles	10
3.3.2 Les immobilisations corporelles	10
3.3.3 Dépréciation des actifs	11
3.4 Immobilisations financières	11
3.5 Opérations en devises	11
3.6 Provisions pour risques et charges	11
3.7 Engagement de retraite	11
3.8 Résultat exceptionnel	12
3.9 Résultat par action	12
3.10 CIR (Crédit d'Impôt Recherche)	12
3.11 Valeurs Mobilières de Placement	12
4. Evénements significatifs	12
4.1 Faits spécifiques	12
4.2 Evénements post-clôture	13
5. Notes sur les comptes	13
5.1 Subvention d'Exploitation	13
5.2 Autres produits d'exploitation	13
5.3 Autres achats et charges externes	13
5.4 Charges de personnel	13
5.5 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions enregistrées en résultat d'exploitation	14



THERANEXUS SA
Comptes Semestriels au 30 Juin 2023

5.6 Résultat Financier	14
5.7 Résultat Exceptionnel	14
5.8 Crédit d'impôt recherche	14
5.9 Etat des immobilisations	15
5.10 Etat des amortissements	15
5.11 Etat des provisions	16
5.13 Produits et avoirs à recevoir	18
5.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie	18
5.15 Charges constatées d'avance	18
5.16 Produits constatés d'avance	18
5.17 Composition du capital social	18
5.17.1 Capital social actuel	18
5.17.2 Capital social potentiel	19
5.18 Avances remboursables	20
5.19 Emprunts et dettes financières	20
5.20 Fournisseurs et comptes rattachés	21
5.21 Charges à payer et avoirs à établir	21
5.22 Engagements hors bilan	21
5.23 Rémunération des mandataires sociaux	22
5.24 Honoraires	22
5.25 Entreprises liées	22



THERANEXUS SA
Comptes Semestriels au 30 Juin 2023

1. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de THERANEXUS SA

1.1 Bilan et compte de résultat, en euros

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

	au 30/06/2023 (6 mois)			au 31/12/2022 (12 mois)	Variations	
	Brut	Amort. Dépréciat ²	Net	Net	Var.	Var. %
IMMOBILISATIONS						
Frais d'établissement						n/a
Recherche et développement						n/a
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 337 228	(259 347)	1 077 881	1 091 809	(13 928)	-1%
Fonds commercial						n/a
Autres immobilisations incorporelles						n/a
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						n/a
Terrains						n/a
Constructions						n/a
Installations techniques, matériel & outillage industriels	982 361	(936 056)	46 305	168 082	(121 777)	-72%
Autres immobilisations corporelles	49 761	(20 234)	29 528	36 249	(6 721)	-19%
Immobilisations en cours						n/a
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Avances & acomptes						n/a
Participations évaluées selon mise en équivalence						n/a
Autres Participations						n/a
Créances rattachées à des participations						n/a
Autres titres immobilisés	105 651	(3 729)	101 922	91 567	10 355	11%
Prêts						n/a
Autres immobilisations financières	144 389		144 389	137 372	7 017	5%
ACTIF IMMOBILISE	2 619 390	(1 219 366)	1 400 025	1 525 079	(125 055)	
Avances & acomptes versés sur commandes						n/a
CREANCES						
Clients et comptes rattachés						n/a
Fournisseurs débiteurs	65 881		65 881	18 441	47 441	257%
Personnel				4 770	(4 770)	-100%
Organismes sociaux	9 332		9 332	1 593	7 739	486%
Etat, impôts sur les bénéfices	796 741		796 741	592 329	204 412	35%
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	116 635		116 635	76 554	40 081	52%
Autres	11 728		11 728	27 665	(15 937)	-58%
Capital souscrit et appelé, non versé						n/a
Valeurs mobilières de placement	4 000 000		4 000 000	7 002 795	(3 002 795)	-43%
Disponibilités	796 200		796 200	2 104 819	(1 308 619)	-62%
Charges constatées d'avance	777 198		777 198	699 702	77 495	11%
Primes de remboursement des obligations						n/a
Ecart de conversion actif						n/a
ACTIF CIRCULANT	6 573 715		6 573 715	10 528 667	(3 954 952)	
TOTAL GENERAL	9 193 106	(1 219 366)	7 973 740	12 053 746	(4 080 006)	



Theranexus SA
Comptes Semestriels au 30 Juin 2023

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

	au 30/06/2023 (6 mois)	au 31/12/2022 (12 mois)	Variations	
			Var.	Var. %
Capital social ou individuel	1 336 553	1 336 553		0%
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 795 408	8 362 600	(6 567 192)	-79%
Ecart de réévaluation				n/a
Réserve légale				n/a
Réserves statutaires ou contractuelles				n/a
Réserves réglementées				n/a
Autres réserves				n/a
Réport à nouveau				n/a
Résultat de l'exercice	(3 646 268)	(6 567 192)	2 920 924	-44%
Subventions d'investissement				n/a
Provisions réglementées				n/a
CAPITAUX PROPRES	(514 307)	3 131 961	(3 646 268)	-116%
Produits des émissions de titres participatifs				n/a
Avances conditionnées	3 151 021	2 596 021	555 000	21%
AUTRES FONDS PROPRES	3 151 021	2 596 021	555 000	
Provisions pour risques				n/a
Provisions pour charges				n/a
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				n/a
Autres Emprunts obligataires				n/a
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 627 317	3 476 081	(848 764)	-24%
Emprunts et dettes financières diverses	1 256 295	1 412 874	(156 579)	-11%
Associés				n/a
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				n/a
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	975 630	855 156	120 474	14%
Personnel	249 830	147 293	102 536	70%
Organismes sociaux	205 928	345 082	(139 154)	-40%
Etat, impôts sur les bénéfices				n/a
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	143	200	(57)	-28%
Etat, obligations cautionnées				n/a
Autres impôts, taxes et assimilés	21 883	89 078	(67 195)	-75%
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				n/a
Autres dettes				n/a
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance				n/a
DETTES	5 337 026	6 325 764	(988 738)	
Ecart de conversion passif				n/a
TOTAL GENERAL	7 973 740	12 053 746	(4 080 007)	

COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	FRANCE	EXPORT	au 30/06/2023 (6 mois)	au 30/06/2022 (6 mois)	Variations	
					Var.	Var. %
Ventes de marchandises						n/a
Production vendue biens						n/a
Production vendue services						n/a
Chiffre d'affaires Nets						n/a
Production stockée						n/a
Production immobilisée						n/a
Subventions d'exploitation			244 331	412 653	(168 322)	-41%
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			10 091	49 651	(39 560)	-80%
Autres produits			67	67		n/a
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			254 489	462 304	(207 815)	-45%
Autres achats et charges externes			(2 456 744)	(1 936 891)	(519 853)	27%
Impôts, taxes et versements assimilés			(22 933)	(13 077)	(9 856)	75%
Salaires et traitements			(1 020 953)	(1 024 121)	3 168	0%
Charges sociales			(498 862)	(484 818)	(14 044)	3%
Dotations aux amortissements sur immobilisations			(168 421)	(165 701)	(2 720)	2%
Dotations aux provisions sur immobilisations						n/a
Dotations aux provisions sur actif circulant						n/a
Dotations aux provisions pour risques et charges			(7 916)	(24 005)	16 089	-67%
Autres charges						n/a
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			(4 175 829)	(3 648 613)	(527 216)	14%
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			(3 921 340)	(3 186 309)	(735 031)	
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						n/a
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						n/a
Produits financiers de participations						n/a
Produits des autres valeurs mobilières et créances						n/a
Autres intérêts et produits assimilés			91 135	3 494	87 641	2506%
Reprises sur provisions et transferts de charges			21 101	21 101		n/a
Différences positives de change			8 723	42 287	(33 564)	-79%
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						n/a
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)			120 969	45 781	75 178	164%
Dotations financières aux amortissements et provisions			(3 729)	(101 815)	98 086	-96%
Intérêts et charges assimilées			(45 020)	(61 827)	16 807	-27%
Différences négatives de change			(13 278)	(3 696)	(9 582)	259%
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						n/a
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)			(62 028)	(167 338)	105 310	-63%
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			58 932	(121 557)	180 489	-145%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I+II-VI)			(3 862 409)	(3 307 866)	(554 543)	17%

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Présenté en Euros

RUBRIQUES	au 30/06/2023 (6 mois)	au 30/06/2022 (6 mois)	Variations	
			Var.	Var. %
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				n/a
Produits exceptionnels sur opérations en capital				n/a
Reprises sur provisions et transferts de charges				n/a
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	0	0	0	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				n/a
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				n/a
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				n/a
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	0	0	0	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VIII)	0	0	0	n/a
Participation des salariés				n/a
Impôts sur les bénéfices	216 140	18 351	197 789	1078%
TOTAL DES PRODUITS ((II)+(III)+(IV)+(V)+(VI)+(VII)))	375 448	508 085	(132 637)	-26%
TOTAL DES CHARGES ((I)+(II)+(III)+(IV)+(V)+(VI)+(VII)+(VIII)+(IX)+(X))	(4 021 717)	(3 797 600)	(224 117)	6%
RESULTAT NET	(3 646 268)	(3 289 515)	(356 753)	11%
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

1.2 Etat des variations des capitaux propres

En euros	Capital social ou individuel	Primes d'émission de fusion, d'apport ...	Prime conversion d'obligations	Réserves légales	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
31/12/2021	1 255 964	15 617 132					(8 150 414)	8 722 682
Augmentation de capital	80 589	895 882					815 471	976 472
Affectation de résultat							8 150 414	8 150 414
Report à nouveau		(8 150 414)						(8 150 414)
Autres variations								
Résultat net de l'exercice							(6 567 192)	(6 567 192)
31/12/2022	1 336 553	8 362 600					(6 567 192)	3 131 961

En euros	Capital social ou individuel	Primes d'émission de fusion, d'apport ...	Prime conversion d'obligations	Réserves légales	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
31/12/2022	1 336 553	8 362 600					(6 567 192)	3 131 961
Augmentation de capital								
Affectation de résultat							6 567 192	6 567 192
Report à nouveau		(6 567 192)						(6 567 192)
Autres variations								
Résultat net de l'exercice							(3 646 268)	(3 646 268)
30/06/2023	1 336 553	1 795 408					(3 646 268)	(514 307)

1.3 Tableaux des flux de trésorerie

En euros	au 30/06/2023 (6 mois)	au 30/06/2022 (6 mois)
Résultat de l'exercice	(3 646 268)	(3 289 515)
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Dotations aux amortissements	168 421	165 701
Dotations aux provisions	3 729	101 815
Reprises sur provisions	(47 310)	(39 880)
Plus-values de cession nettes d'impôt		
Gains/pertes sur contrat de liquidité		
Gains/pertes de change	4 555	(38 591)
Intérêt financiers nets payés	45 020	54 961
Marge brute d'auto-financement	(3 471 853)	(3 045 509)
Variation des intérêts courus sur obligations convertibles et emprunts		6 867
Variation du besoin en fond de roulement		
Variation des créances	(356 461)	4 267
Variation des dettes	16 604	(121 591)
Variation du besoin en fonds de roulement	(339 857)	(117 324)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	(3 811 710)	(3 155 967)
Acquisition d'immobilisations		
Immobilisations incorporelles	(25 162)	(16 605)
Immobilisations corporelles	(832)	(37 366)
Immobilisations financières	(3 729)	
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	26 209	
Immobilisations financières	3 729	
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	215	(53 971)
Augmentation de capital en numéraire		1 000 000
Souscription d'emprunts		
Dont obligations convertibles		
Dont Adi		
Dont emprunt auprès établissement bancaire		800 000
Dont avance remboursable	705 000	1 237 000
Gain de change		
Perte de change		
Intérêt financiers nets versés	(45 020)	(54 961)
Gains/pertes de change	(4 555)	38 591
Remboursement d'emprunt	(1 155 342)	(814 037)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	(499 918)	2 206 593
VARIATION DE TRESORERIE	(4 311 413)	(976 147)
Trésorerie d'ouverture	9 107 613	12 526 212
Trésorerie de clôture	4 796 200	11 550 065
Variation de trésorerie	(4 311 413)	(976 147)

THERANEXUS est une société anonyme spécialisée dans le secteur d'activité de la recherche-développement en biotechnologie.

2. Règles et méthodes comptables

(Code de commerce – Art. R 123-196 1° et 2° ; PCG Art.831-1/1)

2.1. Principes et conventions générales

Les comptes des exercices présentés ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général applicable au 30 juin 2023 ;

2.2. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à l'exercice clôturé au 31/12/2022.

2.3. Principe de continuité de l'exploitation

Le principe comptable de continuité de l'exploitation est défini selon l'article L123-20 du Code de commerce.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu compte tenu des éléments suivants :

La situation déficitaire historique de la société s'explique par le caractère innovant de la société impliquant ainsi une phase de recherche et de développement de plusieurs années.

Les prévisions de trésorerie établies en interne par la société font l'objet d'une structure de coûts en légère diminution, néanmoins la Société dispose d'une trésorerie de 4 796 k€ au 30 Juin 2023.

Par ailleurs la société dispose également des ressources financières suivantes :

L'augmentation de capital réalisée dans le cadre d'un placement privé d'un montant de 3M€ en juillet 2023.

Le remboursement du CIR 2022 (attendu au 4^e trimestre 2023) d'un montant de 592 k€.

La société est donc en mesure d'assurer son exploitation dans les 12 mois suivants la date d'arrêté des comptes.

La Société prévoit d'être en mesure d'obtenir des financements supplémentaires grâce à un ou plusieurs accords de licence, partenariats commerciaux ou autres accords similaires possibles; ou par le financement d'investisseurs institutionnels ou stratégiques dans le cadre de levées de fonds sur les marchés de capitaux, de financements par emprunt ou d'une combinaison des deux. Cependant ces financements n'ont pas été pris en compte pour analyser la continuité d'exploitation sur les 12 mois suivants la date d'arrêté des comptes.

2.4. Jugements et estimations de la direction de la société

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et de passifs à la clôture, ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances notamment relatives à la crise économique et financière actuelle. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent :

Le pourcentage d'avancement des projets, entrant dans le cadre du calcul des subventions.

Le Crédit Impôt Recherche.

2.5. Monnaie de présentation des comptes

Les états financiers et l'annexe sont présentés en euros.

3. Principales méthodes comptables de la Société

3.1 Chiffre d'affaires

La société Theranexus, étant en phase de recherche, elle ne réalise pas encore de chiffre d'affaires.

3.2 Subvention d'exploitation

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits d'exploitation en tenant compte du rythme des dépenses correspondantes et telles que définies dans les contrats, de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Par exception les subventions Neurolead sont reconnues après validation auprès de la BPI de l'atteinte d'étapes clés prédéfinies dans le contrat.

3.3 Immobilisations incorporelles et corporelles

3.3.1 Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent à un accord de licence exclusive mondiale, signé en décembre 2019 avec la fondation américaine Beyond Batten Disease portant sur le candidat-médicament Batten-1, en cours de développement dans la forme juvénile de la maladie de Batten.

Les brevets et licences sont amortis de manière linéaire sur la durée de protection desdits brevets et licences, soit entre 15 et 20 ans actuellement.

Par ailleurs, il est rappelé que des frais de recherche et développement ont été engagés et comptabilisés en charge pour un montant 1 837 K€ au premier semestre 2023.

Les frais d'avocat spécialisé en brevet constituant des coûts annexes non liés aux dépôts des brevets sont également comptabilisés en charge pour un montant de 13 K€ au 30 juin 2023.

3.3.2 Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue suivante :

Matériel de bureau et informatique	de 3 à 10 ans
Installations techniques	de 4 à 5 ans
Mobilier	de 5 à 10 ans

3.3.3 Dépréciation des actifs

Lorsqu'il existe un quelconque indice démontrant que la valeur des immobilisations corporelles, incorporelles ou financières est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué.

La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Cette dernière est calculée par une approche multicritère, notamment en fonction des flux nets de trésorerie attendus de ces actifs.

3.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts et cautionnements et d'un contrat de liquidité signé au cours de l'exercice 2017 à la suite de l'introduction en bourse de la société.

Concernant le contrat de liquidité, au titre du premier semestre 2023, l'évaluation du cours des titres détenus en portefeuille fait apparaître une perte de valeur de 3 K€ pour les immobilisations financières, plus précisément, les titres financiers, et une dépréciation de ce même montant a été constatée.

3.5 Opérations en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en écart de conversion actif et passif.

3.6 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constatées lorsque, à la date de clôture, il existe une obligation de la Société à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques de la Société ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime de tiers concernés par le fait que la Société assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société doit supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée.

3.7 Engagement de retraite

L'évaluation des engagements de retraite est effectuée, par la méthode actuarielle préférentielle, telle que recommandée par l'ANC n°2013-02.

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes de la Société, mais sont mentionnés dans les engagements hors bilan de l'annexe aux comptes annuels. Le montant correspond à la valeur actualisée des engagements, diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Les critères qui ont été retenus par la société sont les suivants :

Paramètres économiques :

- Revalorisation annuelle des salaires de 2 % (tendance à long terme)
- Taux d'actualisation retenu de 3.75 % au 30/06/2023
- Taux de turn-over : faible
- Table de mortalité : INSEE 2022

Paramètres sociaux :

- Départ volontaire à 60-67 ans,
 - Taux de charges sociales à long terme moyen de 40 %.
-

3.8 Résultat exceptionnel

Les produits et les charges qui, par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, ne relèvent pas des activités courantes de la société, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

3.9 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice. Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE et AGA) sont considérés comme antidilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

3.10 CIR (Crédit d'Impôt Recherche)

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création. La Société a demandée le remboursement du crédit d'impôt recherche 2022, au titre du régime des PME communautaire conformément aux textes en vigueur.

3.11 Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement détenues par la société sont rapidement convertibles en liquidités.

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles, des placements à terme immédiatement mobilisables et des titres de placement à court terme.

Les titres de placement à court terme sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

4. Evènements significatifs

4.1 Faits spécifiques

En janvier 2023 la Société et son partenaire BBDF ont présenté les premiers résultats de sécurité et pharmacocinétique obtenus dans le cadre de son étude de phase 1/2 dans la maladie de Batten. Après 9 semaines de traitement à la dose maximale de 600 mg/j de Batten-1, les six patients atteints de la forme juvénile de la maladie de Batten CLN3, âgés de 17 ans et plus, ont montré un bon profil de tolérance et de sécurité d'utilisation, ainsi qu'un profil de pharmacocinétique conforme aux attentes.

En février 2023 la Société a mis en place une équipe-projet dans le domaine des maladies neurologiques rares, conjointement avec l'INRIA, l'université Claude Bernard Lyon 1 Et les Hospices Civils de Lyon.

En mai 2023 Theranexus et son partenaire BBDF ont obtenu de la FDA (autorités de santé américaines) l'accord sur les critères d'efficacité de la future étude de phase 3 de Batten-1 dans la maladie de Batten CLN3, puis en juin le même accord a été obtenu de la part des autorités européennes (EMA).

En juin 2023 la Société et son partenaire BBDF ont présenté des résultats préliminaires encourageants à 6 mois dans l'étude de phase 1/2 de Batten-1 dans la maladie de Batten (CLN3), avec une réduction après 6 mois de traitement des neurofilaments (un biomarqueur de la mort neuronale), et une stabilisation des symptômes moteurs pour les patients traités comparée à une dégradation attendue selon l'histoire naturelle de la maladie.

4.2 Evènements post-clôture

En Juillet 2023 la société a réalisé une augmentation de capital par le biais d'émission d'actions ordinaires dans le cadre d'un placement privé d'environ 3M€. La fondation BBDF, partenaire de la Société pour le développement de Batten-1 est rentrée au capital à cette occasion.

5. Notes sur les comptes

5.1 Subvention d'Exploitation

Les subventions d'exploitation s'élevaient à 244 K€ au titre du premier semestre 2023, cette somme est composée principalement du versement de la troisième tranche de la subvention venant financer la plateforme de recherche collaborative Neurolead dans le cadre d'un PSC à hauteur de 239 K€ (des avances remboursables ont été perçues également dans le cadre de ce même programme). Cette subvention a été comptabilisée après validation par la BPI de l'étape clé 2 du projet. Les 5 K€ restant sont des subventions reçues dans le cadre d'une convention d'accueil de stagiaire.

5.2 Autres produits d'exploitation

En euros	30/06/2023	30/06/2022
Transfert de charge d'exploitation	10 091	9 771
Autres produits	67	
Autres produits d'exploitation	10 158	9 771

5.3 Autres achats et charges externes

En euros	30/06/2023	30/06/2022
Achat d'études et prestations de recherche	1 836 745	1 345 744
Honoraires	248 588	240 753
Frais de voyage et déplacement, réception	53 022	18 399
Publicités	48 492	63 605
Divers	269 897	268 390
Autres achats et charges externes	2 456 744	1 936 891

Les autres charges externes sont essentiellement constituées des frais de recherche et développement engagés par la Société. L'augmentation du poste d'achats d'études et prestations de recherche est dû à la poursuite de l'essai clinique de phase I/II portant sur Batten-1, démarré au premier semestre 2022.

Les patients ayant été recrutés progressivement au cours du premier semestre et au début du second semestre 2022, les dépenses du premier semestre 2022 sont inférieures à celles du premier semestre 2023.

5.4 Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En euros	30/06/2023	30/06/2022
Salaires et traitement	1 020 953	1 024 121
Charges sociales	498 862	484 818
Charges de personnel	1 519 815	1 508 939

Les salaires et traitements ont pu évoluer entre le premier semestre 2022 et le premier semestre 2023.

L'augmentation moyenne des salaires du fait de l'inflation est compensée par un effectif inférieur d'une unité en moyenne sur le premier semestre 2023.

L'évolution de l'effectif moyen est la suivante :

En unités	30/06/2023	31/12/2022
Cadres	18	19
Non Cadre	1	1
Effectifs	19	20

5.5 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions enregistrées en résultat d'exploitation

En euros	30/06/2023	30/06/2022
Dotations aux amortissements	168 421	165 701
Dotations aux provisions		
Reprises sur provisions pour risques et charges		(39 880)
Reprise sur dépréciations des immobilisations incorporelles		
Total	168 421	125 821

Les dotations aux amortissements sont ventilées comme suit :

En euros	30/06/2023	30/06/2022
Immobilisations incorporelles	39 090	37 985
Immobilisations corporelles	129 331	127 716
Dotations aux amortissements	168 421	165 701

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles sont essentiellement relatives aux brevets et licences, les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles correspondent en grande majorité à l'amortissement de matériel de laboratoire acheté dans le cadre du projet Neurolead.

Une reprise de provision d'un montant de 39k€ a été constatée au cours du premier semestre 2022, correspondant à la reprise de provision qui avait été formée en prévision des coûts liés au départ d'un salarié, dont la procédure avait démarré en 2021.

5.6 Résultat Financier

En euros	30/06/2023	30/06/2022
Revenus de placements financiers	91 135	3 494
Reprise dépréciations financières	21 101	
Différences positives de change	8 723	42 287
Autres produits financiers		
Total Produits financiers	120 959	45 781
Dotations dépréciations financières	(3 729)	(101 815)
Intérêts sur autres emprunts	(45 020)	(61 827)
Différences négatives de change	(13 278)	(3 696)
Autres charges financières		
Total Charges financières	(62 028)	(167 338)
Résultat Financier	58 932	(121 557)

Le résultat financier au 30 juin 2023 est en augmentation comparativement à la même période en 2022. Cela est essentiellement due aux intérêts générés par les placements de trésorerie.

5.7 Résultat Exceptionnel

En euros	30/06/2023	30/06/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total Produits exceptionnel		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total Charges exceptionnel		
Résultat Exceptionnel	0	0

5.8 Crédit d'impôt recherche

La majeure partie du produit d'impôt provient du crédit d'impôt recherche (CIR). Pour le premier semestre 2023, le CIR a été calculé à hauteur de 204 412 k€, le calcul inclut la prise en compte des subventions et avances remboursables reçues dans le cadre de la validation de l'étape clé 2 du projet Neurolead, tandis qu'il était nul pour la même période en 2022, à cette période les subventions et avances reçues dans le cadre du PSCP finançant Neurolead excédaient l'assiette des dépenses éligibles sur la période.

5.9 Etat des immobilisations

5.9 Etat des immobilisations

Immobilisations	Valeur des immobilisations au	Augmentation	Diminution / Cession	Valeur des immobilisations au
	01/01/2022			31/12/2022
Brevets	234 175	0	(226 091)	8 084
Licences	2 132 984	32 389	(861 401)	1 303 982
TOTAL 1	2 367 169	32 390	(1 087 493)	1 312 066
Installations tec. mat et outillages Industriels	973 874	9 283		983 157
Matériel de bureau, informatique, mobilier	42 406	31 936		74 342
TOTAL 2	1 016 280	41 219	0	1 057 499
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	647 181	20 515	(417 656)	250 040
TOTAL 3	647 181	20 515	(417 656)	250 040
TOTAL GENERAL	4 030 630	94 124	(1 505 149)	2 619 605

Immobilisations	Valeur des immobilisations au	Augmentation	Diminution / Cession	Valeur des immobilisations au
	01/01/2023			30/06/2023
Brevets	8 084			8 084
Licences	1 303 982	25 162		1 329 144
TOTAL 1	1 312 066	25 162	0	1 337 228
Installations tec. mat et outillages Industriels	983 157		(796)	982 361
Matériel de bureau, informatique, mobilier	74 342	832	(25 413)	49 761
TOTAL 2	1 057 499	832	(26 209)	1 032 123
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	250 040	3 729	(3 729)	250 040
TOTAL 3	250 040	3 729	(3 729)	250 040
TOTAL GENERAL	2 619 605	29 723	(29 938)	2 619 390

5.10 Etat des amortissements

au 31/12/2022

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
	01/01/2022			31/12/2022
Immobilisations incorporelles	1 231 542	76 207	(1 087 492)	220 257
TOTAL 1	1 231 542	76 207	(1 087 492)	220 257
Installations tec. mat et outillages Industriels	570 315	244 780		815 075
Matériel de bureau, informatique, mobilier	26 846	11 247		38 093
TOTAL 2	597 161	256 007	0	853 168
TOTAL GENERAL	1 828 703	332 214	(1 087 492)	1 073 425

au 30/06/2023

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
	01/01/2023			30/06/2023
Immobilisations incorporelles	220 257	39 090		259 347
TOTAL 1	220 257	39 090	0	259 347
Installations tec. mat et outillages Industriels	815 075	121 777	(796)	936 056
Matériel de bureau, informatique, mobilier	38 093	7 554	(25 413)	20 234
TOTAL 2	853 168	129 331	(26 209)	956 290
TOTAL GENERAL	1 073 425	168 421	(26 209)	1 215 637

Certaines immobilisations ont été totalement amorties et sorties des actifs par le process de mise au rebut. Les mouvements comptables constatant ces opérations ont générés des reprises sur amortissement à auteur de 24k€.

5.11 Etat des provisions

	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
	01/01/2022			31/12/2022
Immobilisations financières	327 334	122 916	(429 149)	21 101
TOTAL GENERAL	327 334	122 916	(429 149)	21 101

au 30/06/2023

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
	01/01/2023			30/06/2023
Immobilisations financières	21 101	3 729	(21 101)	3 729
TOTAL GENERAL	21 101	3 729	(21 101)	3 729

5.12 Etat des échéances des créances et des dettes

au 31/12/2022

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Prêts			
Autres immobilisations financières	137 372		137 372
Clients et comptes rattachés			
Fournisseurs débiteurs			
Personnel et comptes rattachés	4 770	4 770	
Organismes sociaux	1 593	1 593	
- Impôts sur les bénéfices	592 329	592 329	
- T.V. A	76 554	76 554	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	27 665	27 665	
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	18 441	18 441	
Charges constatées d'avance	699 702	699 702	
TOTAL GENERAL	1 558 426	1 421 054	137 372

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 476 081	1 060 944	2 415 137	
Emprunts et dettes financières diverses	1 412 874	222 874	1 030 000	160 000
Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	855 156	855 156		
Personnel	147 293	147 293		
Organismes sociaux	345 082	345 082		
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	200	200		
Etat, obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	89 078	89 078		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
TOTAL GENERAL	6 325 763	2 720 626	3 445 137	160 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 037 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 337 988			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	0			

au 30/06/2023

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Prêts			
Autres immobilisations financières	144 389		144 389
Clients et comptes rattachés			
Fournisseurs débiteurs			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux	9 332	9 332	
- Impôts sur les bénéfices	796 741	592 329	204 412
- T.V. A	116 635	116 635	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	11 728	11 728	
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	65 881	65 881	
Charges constatées d'avance	777 198	777 198	
TOTAL GENERAL	1 921 904	1 573 103	348 801

Les créances « Impôts sur les bénéfices » correspondent aux Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et au Crédit Impôts Famille acquis par la société. En l'absence de résultat imposable, et répondant à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises, ces créances sont remboursables l'année suivant celle de sa constatation. A l'issue de la période d'imputation, la fraction non imputée est restituable à l'entreprise.

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 627 317	853 643	1 773 675	
Emprunts et dettes financières diverses	1 256 295	131 295	965 000	160 000
Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	975 630	975 630		
Personnel	249 830	249 830		
Organismes sociaux	205 928	205 928		
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	143	143		
Etat, obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	21 883	21 883		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
TOTAL GENERAL	5 337 026	2 438 352	2 738 675	160 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

5.13 Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	30/06/2023	30/06/2022
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
CREANCES		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
DISPONIBILITES		
TOTAL	0	0

5.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les comptes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie sont composés de la manière suivante :

En euros	30/06/2023	30/06/2022
Valeurs mobilières de placement	4 000 000	7 002 795
Disponibilités	796 200	2 104 819
Trésorerie et équivalent de trésorerie bruts	4 796 200	9 107 613
Dépréciation		
Trésorerie et équivalent de trésorerie nets	4 796 200	9 107 613

Les valeurs mobilières de placement de la société présentent un caractère liquide et ont donc été intégrées au poste de trésorerie.

5.15 Charges constatées d'avance

	30/06/2023	31/12/2022
Prestations de services R&D	687 246	685 121
Charges liées au personnel		
Assurances et divers	89 952	14 152
Divers autres		430
TOTAL	777 198	699 702

Les charges constatées d'avance sont constituées des prestations de service de recherche et développement, des charges liées au personnel, des assurances et de charges diverses. Les charges constatées d'avance sur les prestations de R&D résultent de la facturation déjà reçue par la Société sur des études non encore réalisées (ou réalisées partiellement).

5.16 Produits constatés d'avance

Néant

5.17 Composition du capital social

5.17.1 Capital social actuel

Au 30 Juin 2023, le capital social de la Société est fixé à 1 336 553 €. Il est divisé en 5 346 213 actions ordinaires de 0.25 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

5.17.2 Capital social potentiel

Au 30 Juin 2023, le nombre total d'actions susceptibles d'être émises par exercice de bons de souscription et conversion d'obligations convertibles est de 445 320 actions correspondant à :

1- BSA

	BSA 2016-1	BSA 2019-1
Date de l'assemblée générale ayant délégué la compétence d'émettre et d'attribuer les BSA	29-oct-14	20-juin-19
Date de la décision du conseil d'administration ou directoire attribuant les BSA	24-mars-16	11-juil-19
Nombre maximum de BSA autorisés	2 691	340 000
Nombre total de BSA attribués	2 691	251 635
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (1)	10 764	251 635
<i>Dont pouvant être souscrit par les dirigeants mandataires sociaux</i>		
<i>Franck Mouthon</i>	-	-
<i>Mathieu Charvériat</i>	-	-
Date d'expiration des BSA	23-mars-26	11-juil-21
Prix de souscription d'une action (1)	3,095	5,570
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2021	3 588	156 343
Nombre cumulé de BSA annulés ou caducs	-	95 292
BSA restants au 31 décembre 2021	1 794	-
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2021 (1)	3 588	-

(1) Les BSA 2016-1 sont exerçables ainsi qu'il suit :
 1/3 des BSA sont immédiatement exerçables par chacun des titulaires à compter de leur souscription ;
 1/3 des BSA sont exerçables par chacun des titulaires à compter de la date du premier anniversaire de leur émission par le directoire ;
 1/3 des BSA sont exerçables par chacun des titulaires à compter de la date du deuxième anniversaire de leur émission par le directoire ;
 Les BSA pouvant l'être, devront être exercés au plus tard dans les 10 ans de leur émission, soit au plus tard le 23 mars 2026, à peine de caducité.
 Par exception à ce qui précède, en cas de signature d'un traité de fusion par voie d'absorption de la Société par une autre société, ou de cession par un ou plusieurs actionnaires de la Société, agissant seul(s) ou de concert, à un ou plusieurs tiers d'un nombre d'actions ayant pour effet de transférer le contrôle (au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce) de la Société à ce ou ces tiers (une « Opération »), les droits d'exercice des BSA seront accélérés de sorte que les titulaires de BSA puissent exercer cent pour cent (100 %) de leurs BSA non encore exerçables au jour de la réalisation de ladite Opération.
 En outre, sauf décision contraire du conseil d'administration plus favorable au titulaire prise à l'occasion des événements ci-dessus, les BSA pouvant l'être devront être exercés par leur titulaire ou ses ayants droits, à peine de caducité ;
 au plus tard immédiatement avant la réalisation de l'Opération susvisée ;
 dans les six (6) mois suivant la survenance de l'incapacité ou du décès du titulaire des BSA,
 étant précisé que les délais ci-dessus n'ont pas pour effet de prolonger la durée de validité des BSA au-delà de la période de dix (10) ans susvisée.
 Il est précisé en tant que de besoin que l'admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris ne constitue pas une Opération et n'entraîne donc pas l'accélération des droits d'exercice des BSA.

(2) Les BSA 2019-1 sont exerçables ainsi qu'il suit :
 A n'importe quel moment à partir de la date d'émission et ce pour une durée de deux ans
 Chaque BSA donne droit à l'émission d'une action ordinaire nouvelle

2- BSPCE

	BSPCE2016-1 (1)	BSPCE2016-2	BSPCE2016-3 (2)	BSPCE2016-4	BSPCE2017-1	BSPCE2018-1	BSPCE2018-2	BSPCE2019-1
Date de l'assemblée générale ayant délégué la compétence d'émettre et d'attribuer les BSPCE	29-oct-14	29-oct-14	29-oct-14	27-avr-16	26-sept-17	20-juin-18	20-juin-18	20-juin-18
Date de la décision du conseil d'administration ou directoire attribuant les BSPCE	24-mars-16	24-mars-16	24-mars-16	27-avr-16	09-oct-17	12-sept-18	17-oct-18	17-mai-19
Nombre maximum de BSPCE autorisés	26 918	26 918	26 918	13 460	340 000	340 000	340 000	340 000
Nombre total de BSPCE attribués	4 488	1 794	4 486	13 460	300 000	9 600	2 000	2 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	17 952	7 176	17 944	53 840	300 000	9 600	2 000	2 000
<i>Dont pouvant être souscrit par les dirigeants mandataires sociaux</i>								
<i>Franck Mouthon</i>	4 488	-	-	26 920	80 000	-	-	-
<i>Mathieu Charvériat</i>	4 488	-	-	26 920	80 000	-	-	-
Date d'expiration des BSPCE	23-mars-26	23-mars-26	23-mars-26	26-avr-26	09-oct-27	12-sept-28	17-oct-28	17-mai-29
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2022	3,095	3,095	3,095	3,095	15,500	15,500	15,500	5,930
Nombre cumulé de BSPCE annulés ou caducs	-	-	-	2 242	4 800	3 200	-	-
BSPCE restants au 31 décembre 2022	4 488	1 794	4 486	11 218	295 200	4 800	2 000	2 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2022	-	7 176	11 960	35 904	295 200	4 800	2 000	1 500

(1) L'exercice des BSPCE 2016-1 est subordonné à l'atteinte par la Société d'objectifs opérationnels, sauf décision contraire du conseil d'administration.

(2) Concernant les BSPCE BSPCE 2016-3
2,495 sont d'ores et déjà exerçables, et 749 le seront sous condition de présence à compter du 1er Janvier 2020

L'exercice du solde des BSPCE 2016-3 (soit 2.243 BSPCE 2016-3) est subordonné à l'atteinte par la Société d'objectifs opérationnels, sauf décision contraire prise par le conseil d'administration.

(3) Compte tenu de la division de la valeur nominale des actions de la Société par 4 (et de la multiplication corrélatrice du nombre d'actions composant le capital social par 4) décidée par l'assemblée générale du 26 septembre 2017.

(4) Dispositions communes aux BSPCE 2016-1, 2016-2, 2016-3, 2016-4, 1017-1, 2018-1, 2018-2 et 2019-1 (ensemble les « BSPCE ») :

Par exception à ce qui précède, en cas de réalisation d'une Opération (tel que ce terme est défini au paragraphe 21.1.4.1), les droits d'exercice des BSPCE seront accélérés de sorte que les titulaires de BSPCE puissent exercer cent pour cent (100 %) de leurs BSPCE non encore exerçables au jour de la réalisation de ladite Opération.
En outre que, sauf décision contraire du conseil d'administration plus favorable au titulaire prise à l'occasion des événements ci-dessous, les BSPCE pouvant l'être devront être exercés par leur titulaire ou ses ayants droits, à peine de caducité :
dans le mois suivant la cessation par le titulaire de BSPCE, à son initiative ou à celle de la ou des sociétés concernées, de toute fonction salariée ou de mandataire social au sein de la Société et des sociétés qu'elle contrôle ou par lesquelles elle est contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, ou
au plus tard immédiatement avant la réalisation de l'Opération susvisée ;
dans les six (6) mois suivant la survenance de l'incapacité ou du décès du titulaire des BSPCE,
étant précisé que les délais ci-dessus n'ont pas pour effet de prolonger la durée de validité des BSPCE au-delà de la période de dix (10) ans susvisée.

Il est précisé en tant que de besoin que l'admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris ne constitue pas une Opération et n'entraîne donc pas l'accélération des droits d'exercice des BSPCE.

3- Attributions d'Actions Gratuites (AGA)

	AGA 2021	AGA 2022
Date de l'assemblée générale ayant délégué la compétence d'émettre et d'attribuer les Actions Gratuites	16-juin-21	22-juin-22
Date de la décision du conseil d'administration ou directoire attribuant les Actions Gratuites	16-déc-21	15-déc-22
Nombre maximum d'action gratuites autorisées	340 000	340 000
Nombre total d'action gratuites attribuées	45 000	46 200
<i>Dont attribuées aux dirigeants mandataires sociaux*</i>		
<i>Franck Mouthon</i>	6 900	6 900
<i>Mathieu Charvériat</i>	6 900	6 900
Date de fin de période d'acquisition des actions gratuites	16-déc-21	15-déc-22
Date de fin de période de conservation minimum des actions gratuites	16-déc-23	15-déc-24
Nombre d'actions gratuites définitivement acquises au 31 décembre 2022	-	-
Nombre d'actions gratuites annulées (du fait du départ avant la fin de la période d'acquisition)	1 200	-
Nombre total d'actions gratuites au 31 décembre 2022	43 800	46 200

5.18 Avances remboursables

En euros	31/12/2022	Augmentation	Remboursement	30/06/2023
BPI France ADI	550 021		(150 000)	400 021
BPI France PSCP « NEUROLEAD »	2 046 000	705 000		2 751 000
Total avances remboursables	2 596 021	705 000	(150 000)	3 151 021

Les avances remboursables sont comptabilisées en Autres Fonds Propres. Elles doivent être remboursées en cas de réussite commerciale des projets qu'elles financent. En cas d'échec des projets financés, elles sont alors comptabilisées au compte de résultat.

5.19 Emprunts et dettes financières

En euros	Montant initial	Restant dû au	Restant dû au	Durée	Taux
		31/12/2022	30/06/2023		
Emprunt SG 825K	825 000	103 125		4 ans et 5 mois	2,50%
Emprunt BNP 850K	850 000	107 787		4 ans et 5 mois	2,50%
Emprunt BPI 800K€ Innovation - RDI	800 000	800 000	800 000	5 ans	0,92%
PGE - SG	850 000	850 000	639 340	6 ans	n/a
PGE - BNP	850 000	871 329	655 932	6 ans	n/a
PGE - CE	850 000	746 965	641 420	6 ans	n/a
PGE - BPI	850 000	796 875	690 625	6 ans	n/a
Emprunt BPI 350K€	350 000	52 500		8 ans	5,88%
Emprunt BPI 650K€	650 000	552 500	455 000	8 ans	4,06%
Intérêts courus		7 874	1 295	n/a	n/a
Total	7700000	4 888 955	3 883 612		

5.20 Fournisseurs et comptes rattachés

au 31/12/2022

En euros	31/12/2022	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> A 5 ans
Dettes fournisseurs	690 292	690 292		
Factures non parvenues	164 864	164 864		
Fournisseurs et comptes rattachés	855 156	855 156		

au 30/06/2023

En euros	30/06/2023	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> A 5 ans
Dettes fournisseurs	479 568	479 568		
Factures non parvenues	496 062	496 062		

5.21 Charges à payer et avoirs à établir

Néant

5.22 Engagements hors bilan

Les principaux engagements hors bilan donnés ou à recevoir sont les suivants :

1- Engagement de retraite :

La provision pour départ de retraite n'est pas comptabilisée dans le bilan.
Le montant de l'engagement hors bilan s'élève à :

- 82k€ charges sociales comprises au 30 Juin 2022
- 110k€ charges sociales comprises au 30 Juin 2023

2- Engagement de licence avec le la fondation Beyond Batten disease :

La société a signé en décembre 2019 un accord de licence exclusive mondiale avec la fondation américaine 'Beyond Batten Disease Foundation' pour le candidat-médicament Batten-1 dans la maladie de Batten.

L'accord de licence exclusive et mondiale entre BBDF et Theranexus prévoit le développement clinique du candidat-médicament Batten-1 jusqu'à son enregistrement, ainsi que l'exploitation commerciale de celui-ci. Theranexus planifie également la poursuite des recherches sur la plateforme NEUROLEAD de candidats-médicaments ciblant les formes neurologiques de maladies lysosomales.

En contrepartie de cette licence, l'accord prévoit, de la part de Theranexus, le paiement à BBDF de sommes forfaitaires à la signature, à l'enregistrement et à l'atteinte d'objectifs commerciaux post-enregistrement. De plus, le contrat prévoit le versement de redevances calculées sur la base des ventes nettes de Batten-1 une fois celui-ci commercialisé par Theranexus.

3- ACCORD DE CONSORTIUM AVEC LE CEA ET LE COLLEGE DE FRANCE ET SON FINANCEMENT PAR LA BPI (PLATEFORME SCIENTIFIQUE NEUROLEAD)

Début 2019, Theranexus a annoncé l'obtention du financement d'une nouvelle plateforme appelée Neurolead développée en partenariat avec le CEA et le Collège de France. Cette nouvelle génération de plateforme de découverte de candidats médicaments combine les dernières innovations en neurosciences et l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle adaptés projet par projet. Elle vise à généraliser et à systématiser le concept thérapeutique porté par Theranexus, en amplifiant ses capacités d'applications thérapeutiques des interactions neurone-glie. Neurolead va également permettre d'optimiser le potentiel de valeur médicale des candidats médicaments, en intégrant l'identification et la qualification fine du besoin médical, dès leur conception et tout au long de leur développement.

Le financement de Neurolead par Bpifrance d'un total de plus de 6 M€ sera réparti entre Theranexus et les partenaires académiques. Les deux tiers de ce montant financeront directement les activités de Theranexus (pour partie sous forme de subventions et pour partie sous forme d'avances dont le remboursement est conditionné à la réussite du projet), le dernier tiers venant financer les activités des partenaires académiques (le CEA et le Collège de France) sur la plateforme. Actuellement, Theranexus poursuit ses activités de sélection et de caractérisation en précliniques des prochains candidats médicaments pouvant enrichir le portefeuille de projets cliniques de la société.

4- Loyers :

La Société a signé en avril 2022 un bail avec l'organisme public Vallée Sud pour la location de bureaux à Fontenay-aux-Roses. Ce bail a pris effet en juillet 2022. Ces bureaux sont situés à proximité du CEA de Fontenay-aux-Roses où étaient situés l'essentiel des bureaux de la Société et qui continue d'héberger le principal laboratoire de la Société dans le cadre d'un contrat de collaboration avec le CEA et le Collège de France (plateforme Neurolead). Le loyer annuel est de 123k€, pour une durée de 9 ans, avec une capacité de dénonciation triennale ajoutée à une capacité de dénonciation pour la Société avec un préavis de 3 mois.

Par ailleurs des locaux à la Lyon sont loués pour un montant non significatif (5k€ par an).

5- Banques : Garanties affectées à un engagement auprès de BNP

Type	Devise	Montant
Assurance contrat garantie par l'état	EUR	871 329
Intervention bpifrance financement	EUR	340 000
Nantissement de fonds de commerce	EUR	850 000
Total		2 061 329

5.23 Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération brute versée aux mandataires sociaux du 1er Janvier 2022 au 30 Juin 2022 est de 201 651 €. La rémunération brute versée aux mandataires sociaux du 1er Janvier 2023 au 30 Juin 2023 est de 209 862 €

5.24 Honoraires

En euros	30/06/2023	31/12/2022
Honoraires des commissaires aux comptes (Ernst & Young)	54 519	86 319
Honoraires autres	194 069	154 434

Les honoraires correspondants à la mission des commissaires aux comptes au premier semestre 2023 sont de 56 K€ et au 31 décembre 2022 de 86 K€. Les autres honoraires sont entre autres composés des frais juridiques liés aux travaux sur la propriété intellectuelle ainsi des frais juridiques associés à la mise en conformité et aux suivis des contrats commerciaux et sociaux.

5.25 Entreprises liées

Il n'existe pas de transactions avec des entreprises liées.

5. CAPITAL SOCIAL ET ACTIONNARIAT

Le tableau détaillé de l'actionnariat ci-après présente la répartition du capital social et des droits de vote de la Société à la date du présent rapport semestriel (chiffres arrêtés au 31 Août 2023).

Ce tableau prend notamment en compte l'impact de l'augmentation de capital réalisée en juillet 2023 (émission de 2.412.511 actions ordinaires par le biais d'un placement privé assorti d'une offre complémentaire au public via la plateforme Brimary Bid).

	Situation à la date du présent document		Situation à la date du présent document sur une base diluée (3)						Droits de vote (4)		
	Nombre d'actions ordinaires	%	Nombre d'actions susceptibles d'être émises par exercice des instruments dilutifs en circulation				Nombre d'actions total post exercice des instruments dilutifs en circulation		Nombre	%	
			BSA	BSPCE	AGA	Total instruments dilutifs	Total instruments dilutifs % base diluée	Total base diluée			%
Franck Mouthon	317 776	4,1%	-	106 924	6 900	113 824	1,4%	431 600	5,3%	635 552	7,2%
Mathieu Charvériat	317 776	4,1%	-	106 924	6 900	113 824	1,4%	431 600	5,3%	635 552	7,2%
Total fondateurs	635 552	8,2%	-	213 848	13 800	227 648	2,8%	863 200	10,5%	1 271 104	14,4%
Salariés et autres personnes physiques	-	0,0%	-	178 096	32 400	210 496	2,6%	210 496	2,6%	-	0,0%
Total fondateurs & salariés	635 552	8,2%	-	391 944	46 200	438 144	5,3%	1 073 696	13,1%	1 271 104	14,4%
Beyond Batten Disease Foundation	898 437	11,6%	-	-	-	-	0,0%	898 437	11,0%	898 437	10,2%
Richard Platford	96 884	1,2%	-	-	-	-	0,0%	96 884	1,2%	96 884	1,1%
Supernova Invest(1)	393 078	5,1%	-	-	-	-	0,0%	393 078	4,8%	393 078	4,5%
Auriga Partners	577 762	7,4%	-	-	-	-	0,0%	577 762	7,0%	913 587	10,3%
Kreaxi(2)	124 738	1,6%	-	-	-	-	0,0%	124 738	1,5%	221 622	2,5%
Total investisseurs financiers historiques	2 090 899	26,9%	-	-	-	-	0,0%	2 090 899	25,5%	2 523 608	28,6%
Flottant	5 032 273	64,9%	-	-	-	-	0,0%	5 032 273	61,3%	5 032 295	57,0%
Total investisseurs	7 123 172	91,8%	-	-	-	-	0,0%	7 123 172	86,8%	7 555 903	85,6%
Total général	7 758 724	100,0%	7 176	391 944	46 200	445 320	5,4%	8 204 044	100,0%	8 827 007	100,0%

(1) Dont 295 400 actions via son fonds Amorçage Technologique Investissement

(2) Né du rapprochement entre Rhône-Alpes Création et Banexi Ventures Partners

(3) Les chiffres figurant dans ces colonnes sont communiqués sur la base d'un capital pleinement dilué, c'est-à-dire en supposant chacun des bons de souscription d'action (« BSA »), bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE ») et Actions Gratuites (« AGA ») en circulation exercé, (voir la note 5.17 des comptes semestriels « capital social potentiel »)

(4) Les titres détenus par la Société dans le cadre de son contrat de liquidité sont privés de droits de vote (65 337 titres au 31 août 2023)

DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

A la date de publication du présent rapport, l'ensemble des actionnaires de la Société disposent de droits de vote équivalents à la quotité de capital qu'ils détiennent, étant toutefois précisé que depuis la date de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris, les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux (2) ans au moins, au nom du même actionnaire, bénéficieront d'un droit de vote double.

Certains des principaux actionnaires bénéficient de ce fait de droits de vote double sur certaines des actions qu'ils détiennent.

CONTROLE DE LA SOCIETE

A la date de publication du présent rapport, il n'existe pas d'actionnaire de contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

La Société n'a pas mis en place de mesures en vue de s'assurer que son éventuel contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

A la connaissance de la Société, il n'existe ni action de concert entre ses actionnaires, ni accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle.

ETAT DES NANTISSEMENTS

A la date du présent rapport, il ne subsiste aucun nantissement. Historiquement le seul nantissement portait sur le fonds de commerce de la Société (et excluait spécifiquement tout brevet et autre élément de propriété intellectuelle). Ce nantissement avait été mis en place dans le cadre de l'accord de financement de 2,5 M€ signé avec un syndicat bancaire en juillet 2018. La Société a terminé le remboursement de cet emprunt au cours du premier semestre 2023, et au 30 juin 2023, ce nantissement est donc devenu caduque.